

**COMMUNE DE CHATEL SAINT GERMAIN**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 AVRIL 2014**

Le conseil municipal de la Commune de CHATEL-SAINT-GERMAIN s'est réuni, le mardi 15 avril 2014, à 20 heures 30 dans la salle du Conseil Municipal de Châtel-Saint-Germain, sous la présidence de Monsieur Robert MARCHAL, Maire

Point n° 1 : Compte Administratif 2013

Point n° 2 : Compte de Gestion 2013

Point n° 3 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

Point n° 4 : Fixation des taux des trois taxes directes locales

Point n° 5 : Vote du budget primitif 2014

Point n° 6 : Demande de subvention bibliothèque

Point n° 7 : Contrat d'entretien éclairage public

Point n° 8 : Délégations consenties au Maire

Points divers.

ETAIENT PRESENTS :

**Monsieur le Maire** : Robert MARCHAL

**Madame et Messieurs les Adjoint**s : Chantal PALLEZ, Daniel PAYAN et Raymond LECLERRE.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers** : Claire ANCEL, Françoise CHAYNES, Brigitte DORON, Sandra LECHLEITER, Sylvie ROBERT, Véronique RASSENEUR et Nathalie ZOGLIA, Philippe AMBROISE, Denis FOGELGESANG, Emmanuel HUMBERT, Pierre MAUBON, Robert MICHAUX, Maxime NIRRENGARTEN et Jean RICONNEAU.

ETAIT ABSENT ET EXCUSE :

**Madame** : Marie-Anne SALRIN qui a donné procuration à Chantal PALLEZ.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Aucune observation n'a été formulée sur le compte rendu de la séance du 15 avril 2014, les membres présents signent le registre.

**Point n° 1 : Compte administratif 2013**

Monsieur MARCHAL Robert, rapporteur de la Commission des Finances est désigné comme président de séance. Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités territoriales, il donne lecture du compte administratif 2013 en expliquant les différentes opérations effectuées au cours de l'exercice passé.

Après examen et hors la présence du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2013 qui fait ressortir un excédent global de clôture de 462 783,82 €.

**Point n° 2 : Compte de gestion 2013**

Le Maire donne lecture du Compte de Gestion 2013 établi par le Receveur Municipal identique au compte administratif de l'exercice 2013, celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2013.

**Point n° 3 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013**

Après avoir entendu l'exposé de M. MARCHAL Robert, qui rappelle que le Compte Administratif de l'exercice 2013 approuvé le 22.04.2014 présente un excédent global de 101 265,26 € conforme au Compte de Gestion,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

- POUR MEMOIRE – RESULTAT ANTERIEUR : excédent :	
- de fonctionnement :	265 426,29 €
- d'investissement :	- 12 774,29 €
- RESULTAT DE L'EXERCICE (2013) :	
- de fonctionnement :	275 674,18 €
- d'investissement :	187 109,41 €
- RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :	
- en dépenses :	698 721,33 €
- en recettes :	337 203,00 €
- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :	
- Affectation réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investisst. (C/1068) :	174 408,92 €
AFFECTATION DU SOLDE RESULTAT DE FONCT. :	
- également au compte 1068 :	101 265,26 €

**Point n° 4 : Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2014**

Vu l'avis favorable émis par la Commission Elargie des Finances du 15 avril 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité, les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2014 comme suit :

- Taxe d'habitation :	10,45 %
- Taxe foncière bâti :	11,41 %
- Taxe foncière non bâti :	62,57 %

**Point n° 5 : Vote du budget primitif de l'exercice 2014**

Vu l'avis favorable émis par la Commission Elargie des Finances du 15 avril 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix Pour et 1 abstention,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2014, qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 1 184 396 € et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 1 066 904,16 €.

Point n° 6 : Demande de subvention animation bibliothèque

Mme PALLEZ, Adjointe, informe les conseillers que dans le cadre des « insolivres 2014 », la bibliothèque souhaite organiser :

- un atelier d'écriture et de construction de cabanes le 4 juin 2014
- une balade contée sur le site du Mont Saint-Germain le 14 juin 2014.

Elle présente les devis s'élevant à 800,00 €. Le conseil général de la Moselle est susceptible de subventionner ces animations.

Le Conseil après en avoir délibéré,

Sollicite l'attribution d'une subvention du conseil général pour l'atelier d'écriture et de construction de cabanes ainsi que pour la balade contée qui auront lieu les 4 et 14 juin 2014.

Les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif 2014 à l'article 6281.

Point n° 7 : Contrat d'entretien éclairage public

M. le Maire informe les conseillers que la commune avait souscrit un contrat avec l'usine d'Electricité de Metz en 1992 pour l'entretien systématique de l'éclairage public de la commune. Ce contrat entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1993 nécessite son renouvellement. L'Usine d'Electricité de Metz nous propose un nouveau contrat de trois ans à effet au 1<sup>er</sup> juin 2014 pour un coût annuel de 9 174,36 € H.T. établi sur la base du nombre de lampes en fonction. Actuellement la commune est propriétaire de 349 points lumineux.

Le Conseil après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat d'Entretien d'Installations d'Eclairage Public d'une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014 pour un coût annuel de 9 174,36 € H.T..

Les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif 2014 à l'article 61523.

Point n° 8 : Délégations consenties au maire

Aucune délégation consentie à soumettre au conseil municipal

**Divers – informations**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la notification par l'inspection d'académie de Nancy-Metz du retrait du 4<sup>ème</sup> poste élémentaire pour la rentrée 2014.

-----  
La séance est levée à 22 heures 00

---

SUIVENT LES SIGNATURES :

MARCHAL Robert :  
PALLEZ Chantal :  
PAYAN Daniel :  
LECLERRE Raymond :  
AMBROISE Philippe :

ANCEL Claire :  
CHAYNES Françoise :  
DORON Brigitte :  
FOGELGESANG Denis :  
HUMBERT Emmanuel :  
LECHLEITER Sandra :  
MAUBON Pierre :  
MICHAUX Robert :  
NIRRENGARTEN Maxime :  
RASSENEUR Véronique :  
ROBERT Sylvie :  
RICONNEAU Jean :  
ZOGLIA Nathalie :  
PALLEZ Chantal pour SALRIN Marie-Anne :